COMMUNE de MAREST-SUR-MAST
SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers Municipaux en exercice 11

Séance ordinaire du vingt-un mars de l'an deux mil vingt-six à quinze heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. YVER Alain, doyen de l'assemblée, en session ordinaire.

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, HAVARD Corinne, LECLERE Aurélie, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé : GOY Gaël donnant pouvoir à LE GAY Sophie

Secrétaire de séance : M. DEMEESTER Christophe

Délibération n° 02.2026.03 - Objet : Élection des adjoints au maire

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-7-2,
- la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux,
- les dispositions relatives à la parité entre les femmes et les hommes,
- la circulaire ministérielle en vigueur relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant :

- qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,
- que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
- que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- que l'élection se déroule au scrutin secret,

1. Détermination du nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré précédemment, le Conseil municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints au maire.

2. Élection des adjoints au maire

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire. Une seule liste est présentée et est composée de :

1. AUMONT Christelle (Femme)
2. BONICHOT Alain (Homme)

Résultats du premier tour de scrutin :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. nombre de votants : 11
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2026
DE COMPIEGNE

d. nombre de suffrages blancs : 0
e. nombre de suffrages exprimés : 10

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

1. AUMONT Christelle (Femme)
2. BONICHOT Alain (Homme)

3. Proclamation des résultats
Les intéressés ont déclaré accepter leurs fonctions. Le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence.

4. Transmission
La présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Et ont signé les membres présents
Fait et délibérer les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
Marest-sur-Matz, le 23 mars 2026
Monsieur Florian VERNEY

MAIRIE DE MAREST-SUR-MATZ (Oise)

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2026
DE COMPIEGNE